

DIRECTION DES FINANCES
SK

NUMÉRO : 2024-*568*

**ARRÊTÉ PORTANT CESSATION DE FONCTIONS
DE MADAME ALICE MONICAT-DELIRE EN QUALITÉ DE RÉGISSEUR TITULAIRE
DE LA RÉGIE D'AVANCES DE L'OFFICE CULTUREL MUNICIPAL**

Le Maire de la ville de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-063 en date du 5 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Maire,

Vu l'arrêté n° 97-899 en date du 16 juin 1997 portant institution d'une régie d'avances pour le fonctionnement du service Culturel Municipal,

Vu l'arrêté n° 2019-1531 en date du 12 juin 2019 portant modification de la régie d'avances pour le fonctionnement du service Culturel Municipal,

Vu l'arrêté n° 2022-014 en date du 07 janvier 2022 portant modification de la régie d'avances pour le fonctionnement de l'Office Culturel Municipal,

Vu l'avis conforme de la comptable en date du 09 octobre 2024,

Considérant que Madame Alice MONICAT-DELIRE a démissionné,

ARRÊTE

Article 1 : Il est mis fin aux fonctions de Madame Alice MONICAT-DELIRE en qualité de régisseur titulaire de la régie d'avances de l'Office Culturel Municipal.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa mise en ligne sur le site de la ville de Sarcelles.



Article 3 : Le directeur général des services et la comptable sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sarcelles, le 18 Novembre 2024.

La Comptable
Maryline RAKOTOVAO



Maire
Patrick HADDAD

Le régisseur titulaire :
Alice MONICAT-DELIRE

Notifié le :

Signature précédée impérativement de la formule manuscrite,
« Vu pour acceptation et avis conforme »